

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 5 mars 2013 à 20 h 00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : Monsieur Yves Croteau

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;
Guy Lapointe;
Robert Leclerc;
André Bernier.

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;
Barbara Beugger.

La directrice générale adjointe, madame Sylvia Ouellette, agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

048-03-2013

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères:

Que soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

Que soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

Que soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Dépôt du rapport financier 2012 de la Régie intermunicipale;**
- 10.2 Projet de fanions;**
- 10.3 Nomination d'un directeur adjoint au Service de sécurité incendie;**
- 10.4 Achat d'une caméra thermique pour le Service de sécurité incendie;**
- 10.5 Programme de récupération de cartouches d'encre et de cellulaires;**
- 10.6 Paiement pour le sauvetage de décembre 2011 à la Ville d'Acton Vale;**
- 10.7 Soccer gestion, contrôle financier et soutien financier;**
- 10.8 Lettre d'appui au projet du Marché Public culture et verdure de la Région d'Acton.**

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2013

049-03-2013

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 5 février 2013.

3. FINANCES

050-03-2013

3.1 Compte à payer

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient approuvés les comptes à payer de février au montant de 199 823,81 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant le mois de février 2013 pour une somme de 49 237,61 \$.

3.2 Paiement de facture à l'entreprise Sécurité civile Landry inc.

Considérant la facture numéro p-485, concernant la phase 2, 3^e portion de la révision du Plan municipal de sécurité civile, au montant de 5 173,88 \$;

Considérant la facture numéro p-489, relative à la phase 2, 4^e portion et la phase 3, au montant de 5 901,10 \$;

051-03-2013

En conséquence, **il est proposé par** madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le paiement des factures pour une somme de 11 074,98 \$ soit effectué à l'entreprise Sécurité civile Landry inc.

4. ADMINISTRATION

4.1 Quittance au dossier de la propriété numéro 7053-59-3461

Considérant les procédures judiciaires entreprises contre la Municipalité pour le crédit des taxes de la propriété sise au 513, Montée des Pins;

Considérant la volonté des parties de régler le dossier;

Considérant que les poursuivants s'engagent à cesser toute procédure relative au dossier visé;

Considérant le chèque reçu au montant de 1 895,81 \$ pour le paiement des taxes des années 2011 et 2012;

052-03-2013

En conséquence, **il est proposé par** madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité donne quittance au dossier de la propriété numéro 7053-59-3461 après avoir encaissé le chèque au montant de 1 895,81 \$;

Que la Municipalité s'engage à faire parvenir un état de compte pour les taxes municipales des années 2011 et 2012 et ce, au montant de 0,00\$.

4.2 Participation à l'assemblée annuelle générale de l'OBV Yamaska

Considérant que l'assemblée générale annuelle de l'OBV Yamaska aura lieu le 28 mars 2013;

Considérant que la soirée complète incluant le souper, l'AGA et les conférences est au coût de 30,00 \$;

Considérant que le coût des conférences en soirée seulement est de 15,00 \$;

053-03-2013

En conséquence, **il est proposé par** madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient présent au souper et à l'assemblée annuelle générale de l'OBV Yamaska, messieurs Claude Larocque et Guy Lapointe et ce, pour un montant total de 60,00 \$.

4.3 Avis de motion concernant le règlement 2012-232 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Scibouette, branche numéro 32, aux propriétaires intéressés

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc pour que soit présenté à une séance ultérieure, un projet de règlement décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Scibouette, branche numéro 32, aux propriétaires intéressés.

4.4 Premier versement pour la bibliothèque municipale

054-03-2013

Il est proposé par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit fait à la bibliothèque municipale le premier versement de la quote-part pour l'année 2013 et ce, au montant de 2 500,00\$.

4.5 Plan municipal de sécurité civile (PMSC) - adoption

Considérant la démarche de planification de sécurité civile entreprise par la Municipalité d'Upton en 2012;

Considérant les responsabilités dévolues à la Municipalité dans le cadre de la *Loi sur la sécurité civile*;

Considérant les responsabilités de la Municipalité en matière de coordination lorsqu'un sinistre se produit sur son territoire;

Considérant les responsabilités de la Municipalité en matière de protection des personnes, des biens et de l'environnement lors d'un sinistre;

Considérant la pertinence d'assurer la présence d'une structure municipale de sécurité civile en matière de prévention, préparation, intervention et rétablissement;

Considérant la nécessité d'adopter un plan municipal de sécurité civile tel que préconisé par la *Loi sur la sécurité civile* (2001);

055-03-2013

Considérant le projet de Plan municipal de sécurité civile préparé en collaboration avec les intervenants municipaux et le consultant «Sécurité civile Landry inc.»;

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que ce conseil adopte le Plan municipal de sécurité civile (PMSC) d'Upton;

Que la Municipalité d'Upton tient à remercier Sécurité publique Canada qui a rendu ce projet possible grâce à une contribution financière de 9 455,44\$, dans le cadre du Programme conjoint de protection civile (PCPC).

4.6 Plan municipal de sécurité civile (PMSC) - Responsable de la mise-à-jour annuelle

Considérant l'adoption du Plan municipal de sécurité civile (PMSC) d'Upton à la présente assemblée;

Considérant qu'il y a lieu de désigner une personne responsable de la tenue à jour du Plan municipal de sécurité civile tant annuellement que sur demande de la Coordinatrice de la sécurité civile;

056-03-2013

En conséquence, **il est proposé par** madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe, soit désignée responsable de la tenue à jour du Plan municipal de sécurité civile (PMSC);

Qu'en mars de chaque année soient révisées les coordonnées de tous les intervenants ainsi que de tous les fournisseurs, prestataires de services, etc. mentionnés au PMSC;

Qu'en mars de chaque année soient revues la réglementation et la validité des références qui sont indiquées au PMSC;

Que toute modification jugée utile par la Coordinatrice de la sécurité civile soit également apportée.

4.7 Avis de procédure de vente pour taxes

Considérant que les élus ont pris connaissance d'une liste indiquant les immeubles dont les propriétaires sont endettés envers la Municipalité pour taxes non payées;

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* une municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Considérant qu'il y a lieu de requérir aux services de la MRC d'Acton pour la vente d'immeubles pour taxes non payées;

057-03-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur André Bernier, appuyé monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit ordonné à la directrice générale, conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec*, de faire vendre pour défaut de paiement de l'impôt foncier, les immeubles désignés par les matricules suivants :

- 6451-94-8927;
- 6552-50-8328;
- 6753-13-3750;
- 6757-61-7927;
- 6757-70-6876;
- 6757-70-8212;
- 6758-54-2596;
- 6856-19-8415;
- 6857-50-0203;
- 6857-61-9357.24;
- 6857-61-9357.50;
- 6858-95-1944;
- 6953-48-3435;
- 6953-58-1184;
- 6957-90-3118;
- 7053-38-4280;
- 7054-00-6542;
- 7054-81-5416.

Que soient informés les personnes endettées envers la Municipalité que si les taxes 2011 et antérieures ainsi que les intérêts ne sont pas payés pour le 19 mars 2013, le Conseil municipal enverra les dossiers des mis en cause à la MRC d'Acton pour enclencher la procédure de vente d'immeubles pour taxes non payées;

Que les montants dus doivent être payés sous forme de mandat poste, chèque visé, traite bancaire, interac ou en argent comptant.

4.8 Versement de l'aide financière à la Société culturelle du Lys inc.

Considérant l'entente administrative entre la Conférence régionale des élus de la Montérégie-Est, le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Municipalité d'Upton et la Société culturelle du Lys inc.;

Considérant que la Société culturelle du Lys inc. doit recevoir une dernière contribution municipale de 15 000,00 \$ en 2013;

058-03-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Guy Lapointe, appuyé monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de verser 15 000,00 \$ pour l'année 2013.

4.9 Développement énergétique communautaire, appel à la mobilisation

Considérant que la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a ouvert une opportunité pour permettre l'émergence d'une filière d'énergie communautaire;

Considérant que, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un groupe de travail appuyait les communautés rurales dans la recherche de voies de développement en énergie verte;

Considérant que la filière d'énergie renouvelable constitue une opportunité importante de développement et de prise en main de l'avenir des communautés;

Considérant que les projets communautaires en énergie constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique et produisent une énergie verte qui respecte les principes du développement durable;

Considérant que les élus municipaux plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité des régions, l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

Considérant que la revitalisation des secteurs ruraux en phase de dévitalisation et l'occupation dynamique du territoire ne peuvent être assurées que par le maintien des communautés locales;

Considérant que ces projets contribuent à la diversification de l'utilisation des ressources naturelles et contribuent à la revitalisation du territoire;

Considérant que la filière de la petite hydraulique est particulièrement prometteuse, car elle offre la possibilité aux communautés de prendre en charge leur développement en misant sur une ressource propre et renouvelable présente sur leur territoire;

Considérant que la ministre québécoise des Ressources naturelles, Madame Martine Ouellet, a mis fin abruptement au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et a annulé six projets;

Considérant que cette décision porte un dur coup aux régions et aux communautés qui ont répondu aux appels d'offres d'Hydro-Québec et à une stratégie gouvernementale;

Considérant que l'abolition du programme de petites centrales hydroélectriques détruit les efforts de développement endogènes des communautés locales et régionales;

Considérant que cette filière énergétique est une source de production d'énergie renouvelable avantageuse pour Hydro-Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec porte un dur coup à la relation de confiance qu'il doit entretenir avec le milieu municipal à qui on a confié la responsabilité du développement des communautés;

Considérant que le Québec est en déficit énergétique, mais en surplus d'électricité et qu'il a une occasion inespérée de réduire sa dépendance au pétrole;

Considérant que le développement de la filière éolienne a permis l'émergence d'une industrie structurante pour le Québec et principalement pour la Gaspésie;

Considérant que le gouvernement du Québec doit maintenir ses efforts pour synchroniser le développement de projets éoliens avec la capacité manufacturière afin d'éviter de se retrouver avec des arrêts de production dans les différentes usines du Québec;

059-03-2013

Considérant que la Municipalité d'Upton est responsable de l'entretien et des frais afférents du barrage numéro X0005765 sis sur la rivière Noire près de l'embouchure de la rivière Duncan et qu'il lui occasionne des investissements importants pour une municipalité de 2 077 habitants;

Considérant que la filière de la petite hydraulique doit être envisagée pour Upton, à moyen terme, comme une opportunité de rentabiliser cette infrastructure existante par l'exploitation d'une ressource propre qui ne crée pas de nouvelle emprunte écologique;

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité demande au gouvernement du Québec :

- de reconsidérer sa décision afin de permettre aux six projets en cours de poursuivre leur cheminement;
- de lancer très rapidement un appel d'offres des 700 MW d'énergie éolienne qui favorisera le développement de projets communautaires;
- de déposer la Stratégie énergétique afin de discuter de l'avenir de l'ensemble des filières énergétiques.

Que cette résolution soit acheminé à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, à madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à monsieur Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à madame Pauline Marois, première ministre du Québec, à monsieur Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, Parti libéral du Québec, à monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition avenir Québec et à madame Françoise David, présidente et porte-parole de Québec Solidaire.

4.10 Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire

Considérant le Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) de Développement économique Canada;

Considérant que ce programme vise à appuyer la remise en état et l'amélioration d'infrastructures communautaires existantes;

Considérant que le FAIC rembourse jusqu'à 50% des dépenses admissibles effectuées par la Municipalité;

Considérant l'état de la patinoire et qu'il y a lieu de remplacer le pavage existant;

Considérant que de tels travaux de réfection permettraient la conservation de la glace en hiver, diminuerait les frais d'exploitation et permettrait aux citoyens de bénéficier de cette infrastructure qui est présentement sous-utilisé vu son état;

Considérant l'estimé préliminaire du coût des travaux et ce, pour une somme de 50 000 \$ taxes nettes;

Considérant que ce conseil a prévu un budget de 12 000,00\$ pour la réfection de la patinoire en 2013;

Considérant que pour être admissible à l'appel de proposition de l'Agence de développement économique du Canada, la demande doit être présentée avant le 30 avril 2013;

060-03-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que ce conseil mandate madame Cynthia Bossé, directrice générale, à produire une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) pour la réfection de la patinoire et le remplacement du pavage;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée à signer pour et au nom de la Municipalité, toute demande et tout document à cet effet.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet.

6. TRANSPORT ROUTIER

061-03-2013

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mars 2013

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit approuvé, pour le mois de mars 2013, un budget de 4 135,00 \$ plus taxes pour les travaux à exécuter.

062-03-2013

6.2 Lignage de rive blanche sur le territoire de la Municipalité

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton ne procèdera pas au lignage de rive blanche pour l'année 2013.

063-03-2013

6.3 Fauchage des fossés pour l'année 2013, 2014 et 2015

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Cynthia Bossé procède à un appel d'offres par invitation pour le fauchage des fossés pour l'année 2013, 2014 et 2015 et ce, comme suit :

- Vers la fin du mois de juin, un fauchage avec tracteur et une faucheuse rotative à disques (sur une largeur de faux);
- À la fin octobre, une coupe avec faucheuse rotative à disques sur deux largeurs de faux ainsi que pour les levées de fossés, une débroussailleuse avec bras télescopique;

Qu'un prix forfaitaire soit demandé advenant que la Municipalité souhaiterait procéder à une coupe supplémentaire avec tracteur et une faucheuse rotative à disques (sur une largeur de faux).

064-03-2013

6.4 Réparation des fissures sur la route Joubert et d'autres chemins municipaux

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour procéder à une demande de soumission pour la réparation des fissures du pavage de la route Joubert et des chemins municipaux, et ce pour un montant entre 7 000,00\$ et 8 000,00\$.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Appui financier à la Fédération mondiale des Sociétés Alzheimer

Le conseil prend bonne note de cette demande d'appui financier.

065-03-2013

8.2 Vente de garage gratuite pour l'année 2013

Il est proposé par monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la vente de garage gratuite et sans permis se tienne les 8 et 9 juin 2013 et qu'elle soit remise à la fin de semaine suivante en cas de pluie.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de février 2013

Le rapport du service d'inspection pour le mois de février 2013 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

10. DIVERS

10.1 Dépôt du rapport financier 2012 de la Régie intermunicipale

La directrice générale adjointe, madame Sylvia Ouellette, dépose en cette séance du conseil le rapport financier pour l'exercice 2012 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

10.2 Projet de fanions

Considérant la résolution 038-02-2013, demandant à la coordonatrice en loisirs, culture et vie communautaire de contacter d'autres soumissionnaires pour le projet de fanions;

Considérant que les soumissions comprennent l'impression recto-verso, les coutures en haut et en bas, les œilletons, la perforation et le montage;

Considérant la soumission de l'entreprise Lettrage Sercost inc. au montant de 49,53 \$ pour chaque fanion;

Considérant la soumission de l'entreprise Lettracom Granby au montant de 64,00 \$ par fanion;

Considérant la soumission de l'entreprise Les Publications Municipales inc. au montant de 105,00 \$ pour chaque fanion;

066-03-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le soumissionnaire choisi pour le projet de fanions soit l'entreprise Lettrage Sercost inc. et ce, au montant de 49,53 \$ par fanion.

10.3 Nomination d'un directeur adjoint au Service de sécurité des incendies

Considérant la nécessité de remplacer monsieur François Hamel anciennement directeur adjoint du Service des incendies;

Considérant que monsieur Keven Brunelle possède les qualifications nécessaires pour occuper le poste;

067-03-2013

En conséquence, **il est proposé par** madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que monsieur Keven Brunelle soit embauché à titre de directeur adjoint du Service des incendies;

Que monsieur Brunelle soit assujéti à une période de probation de six mois et qu'un rapport d'évaluation soit présenté par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Yves Ricard, au Conseil au terme de ce délai en vue de la permanence de monsieur Keven Brunelle à ce poste.

10.4 Achat d'une caméra thermique pour le Service de sécurité des incendies

Considérant qu'il devient nécessaire de procéder à l'achat d'une caméra thermique pour desservir le Service de sécurité des incendies;

068-03-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que ce conseil autorise un budget maximal de 10 000\$ pour l'achat d'une caméra thermique;

Que monsieur Yves Ricard, directeur du Service de sécurité incendie, soit mandaté par la Municipalité pour contacter des soumissionnaires pour l'achat d'une caméra thermique;

Que les résultats soient soumis à la directrice générale et que celle-ci procède à l'acquisition du modèle choisi.

10.5 Programme de récupération de cartouches d'encre et de cellulaires

Considérant que l'entreprise Colimare fait la récupération de cartouches d'encres pour imprimantes et de téléphones cellulaires;

Considérant que la Municipalité recevra des redevances pour ces items;

Considérant que la Municipalité remettrait les fonds recueillis à l'école de la Croisée d'Upton pour les petits déjeuners;

Considérant que l'entreprise Colimare fournit les boîtes de récupération et que la cueillette est gratuite ;

069-03-2013

En conséquence, **il est proposé par** madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité participe au programme de récupération de cartouches d'encre et de cellulaires;

Que la Municipalité remettra les fonds amassés à l'école de la Croisée pour les petits déjeuners.

10.6 Paiement pour le sauvetage de décembre 2011 à la Ville d'Acton Vale

Considérant le crédit de 1 231,30 \$ reçu de la Ville d'Acton Vale, pour la facture numéro 2011-000018 émise pour le service d'entraide;

070-03-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité effectue le paiement de la facture numéro 2011-000018, et ce au montant de 9 475,61 \$

10.7 La gestion et le contrôle financier du soccer

Considérant la demande du Regroupement Récréatif d'Upton à ce que la gestion administrative et financière soit effectuée par la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Émie Dupont-Courchaine;

Considérant que madame Marie-Hélène Lapalme s'occupera toujours de la gestion du soccer;

071-03-2013

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de mandater madame Émie Dupont-Courchaine, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, pour effectuer la gestion administrative et financière de l'activité du soccer pour le compte du Regroupement Récréatif d'Upton.

10.8 Lettre d'appui au projet du 'Marché public Culture et Verdure de la région d'Acton

072-03-2013

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité produise une lettre d'appui au projet du Marché public Culture et Verdure de la région d'Acton.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de février 2013.

073-03-2013

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de février 2013.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

074-03-2013

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers que la présente assemblée soit levée à 20 :23.

Yves Croteau
Maire

Sylvia Ouellette
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.